
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent vingt et unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 8 juin 2017, à 10 h 15

Président : M. Fedor Rosocha (Slovaquie)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1 421^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de commencer cette séance en exprimant mes condoléances aux victimes de l'attentat terroriste perpétré hier à Téhéran et en témoignant ma compassion aux familles qui ont perdu leurs proches. Cette attaque montre une fois de plus que le terrorisme est une menace mondiale qui concerne toute la communauté internationale. La Slovaquie condamne fermement tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes.

Après la réunion du groupe de travail sur la voie à suivre qui s'est tenue mardi dernier, l'Ambassadeur Lynn et moi-même avons poursuivi nos consultations. J'ai le plaisir de vous informer qu'il m'a prié de vous communiquer le calendrier prévu pour le groupe de travail, conformément au mandat que les États membres de la Conférence lui ont confié par la décision, figurant dans le document CD/2090, relative à la création d'un groupe de travail sur la voie à suivre chargé de faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085, de déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale, de trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation et d'envisager les mesures qui devront être prises à l'avenir.

Les réunions du groupe de travail sont programmées comme suit. Le groupe de travail continuera aujourd'hui à faire le point de la situation après la présente séance plénière, comme l'a annoncé son président ; les précédentes réunions consacrées à cette évaluation de la situation se sont tenues les 1^{er} et 6 juin. Le 14 juin, dans l'après-midi, et les 15 et 16 juin, dans la matinée, le groupe de travail consacrera ses réunions au point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Le 20 juin, dans l'après-midi, et les 22 et 23 juin, dans la matinée, les réunions du groupe de travail porteront sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ». Les 28 et 29 juin, dans l'après-midi, et le 30 juin, dans la matinée, le groupe de travail consacrera ses réunions au point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le 2 août, dans l'après-midi, et les 3 et 4 août, dans la matinée, le groupe de travail consacrera ses réunions aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, intitulés respectivement « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de ces armes ; armes radiologiques », « Programme global de désarmement » et « Transparence dans le domaine des armements ». Le 8 août, dans l'après-midi, et les 9 et 10 août, dans la matinée, le groupe de travail consacrera ses réunions au point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ». Le groupe de travail se réunira également le 16 août, dans l'après-midi, et le 17 août, dans la matinée. D'ici au 22 août, le Président du groupe de travail soumettra le rapport final de son groupe à la Conférence par l'intermédiaire de son Président. Toutes les réunions du groupe de travail seront présidées par M. Lynn, Représentant permanent du Myanmar et Président du groupe de travail sur la voie à suivre. En outre, les réunions consacrées au point 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, seront coanimées par M. Biontino, Représentant permanent de l'Allemagne, en sa qualité de collaborateur du Président. Les réunions portant sur le point 3 de l'ordre du jour seront coanimées par M. Lagos (Chili), en sa qualité de collaborateur du Président. Les réunions consacrées au point 4 de l'ordre du jour seront coanimées par M. Biontino, en sa qualité de collaborateur du Président. Les réunions consacrées aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour seront coanimées par M. Ambravezich, Représentant permanent du Bélarus, en sa qualité de collaborateur du Président.

Puis-je considérer qu'il n'y a aucune objection et que la Conférence approuve le calendrier proposé par le Président du groupe de travail ? Je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à remercier par votre intermédiaire le Représentant permanent du Myanmar, en sa qualité de Président du groupe de travail sur la voie à suivre, pour tous les efforts qu'il a déployés, en organisant notamment des consultations transparentes de grande ampleur qui nous ont permis d'avancer, et à saluer son travail.

Ma délégation approuve l'approche et la voie qu'il a suivies dès le début et se félicite notamment de la manière dont il a structuré les activités de ce groupe de travail. Nous pensons qu'en l'absence de consensus sur l'ouverture des négociations, cette façon de procéder permet une utilisation optimale du temps dont dispose la Conférence du désarmement, institue un cadre idéal pour un échange de points de vue et permet d'accomplir des avancées notables sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Je souhaiterais formuler deux remarques : la première concerne le cadre des débats portant sur l'interdiction de la production de matières fissiles prévus au titre du point 2 de l'ordre du jour ; la seconde est plutôt une demande, visant à modifier la date prévue pour l'un des débats.

J'en viens donc à mon premier point. Monsieur le Président, comme vous le savez, ainsi que les collègues ici présents, le point 2 de l'ordre du jour ne porte que sur la prévention de la guerre nucléaire et les questions qui y sont liées, et non pas sur le désarmement nucléaire. Dans le passé, les débats informels que nous avons organisés au sein de la Conférence dans le cadre du programme des activités de 2014 et 2015 portaient à la fois sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, et non exclusivement sur le point 2. En remontant encore davantage dans le passé, je constate par exemple que dans le programme de travail adopté en 2009, l'organe subsidiaire qui était censé négocier un traité interdisant la production de matières fissiles figurait également sous le point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ». Dans les projets précédents communiqués par le Président, il était également prévu que le débat porte à la fois sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Nous souhaiterions donc savoir pour quelle raison il n'est désormais plus consacré qu'au point 2. Ce choix n'est pas du tout approprié pour ce traité, car il implique également en quelque sorte – et l'enjeu n'est pas ici de rester fidèles à d'anciennes pratiques – que ce traité ou cette initiative spécifique visant à contrôler la production de matières fissiles n'est pas axé sur le désarmement nucléaire. Il s'agit là d'un point capital. En effet, le traité n'a pas pour seule finalité de prévenir la guerre nucléaire, mais aussi celle de contribuer au désarmement nucléaire. Nous souhaiterions donc des précisions sur ce point, ce qui nous permettra de poursuivre le débat et de déterminer la voie à suivre.

J'en viens à mon deuxième point. En raison de certaines considérations qui nous sont propres, nous souhaiterions vivement que le débat sur les matières fissiles soit reporté à la deuxième semaine – soit la semaine du 20 au 23 juin – et remplacé par celui qui doit porter sur les garanties de sécurité négatives. Nous remercions l'Ambassadeur Biontino, Représentant permanent de l'Allemagne, d'assumer en notre nom la présidence des deux débats. Nous nous félicitons de sa désignation et nous serions très reconnaissants qu'il soit tenu compte de notre demande.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Atta (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je saisis l'occasion de cette première prise de parole sous votre présidence pour vous féliciter sincèrement pour la manière dont vous vous acquittez de vos fonctions et vous assurer de ma pleine et entière collaboration pour toutes les initiatives que vous prendrez dans le cadre de la Conférence.

Je souhaiterais soulever deux points – trois, en fait – à propos de cette proposition.

Le premier est le même que celui qui a été évoqué par notre collègue du Pakistan. Auparavant, dans le cadre du calendrier des activités de 2014 et 2015, les points 1 et 2 de l'ordre du jour étaient fusionnés : l'un était axé sur le désarmement nucléaire et l'autre sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Je pose donc la même question au Président du groupe de travail.

Mon deuxième point est le suivant : je crois comprendre, sur la base de cette proposition, que les sous-groupes mentionnés dans la décision contenue dans le document CD/2090 ne vont pas être constitués. Selon nous, la mise en place de ces sous-groupes n'est pas une nécessité, et le libellé de la décision, qui la présente comme une option, une possibilité qui nous est offerte, est à cet égard suffisamment explicite. Je tiens simplement à m'assurer que ces discussions ciblées ne se dérouleront pas dans le cadre de sous-groupes.

Le troisième point concerne une question de procédure : j'ignore si nous sommes censés adopter cette proposition. La Conférence va-t-elle prendre une décision officielle concernant l'adoption de cette proposition, ou bien s'agira-t-il d'une adoption informelle, reposant sur une forme d'entente entre les membres de la Conférence ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Syrie.

M. Al Nuqari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi une fois encore de vous féliciter pour la manière dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter plein succès. Permettez-moi également d'exprimer nos plus sincères condoléances à la délégation de la République islamique d'Iran et à mon distingué collègue iranien pour les victimes de l'acte terroriste perpétré hier à Téhéran. Cet événement montre clairement que la communauté internationale doit impérativement prendre des mesures plus énergiques et plus radicales pour lutter contre le terrorisme, qui menace la paix et la sécurité internationales, et pour éliminer tout ce qui est susceptible d'alimenter ce fléau : l'idéologie, pour commencer, mais aussi le financement et l'accueil des terroristes, et l'utilisation du terrorisme comme moyen d'atteindre des objectifs politiques. Permettez-moi également d'adresser mes condoléances à l'Ambassadeur du Myanmar pour les victimes de l'accident d'avion survenu hier. Puissent les victimes de tous ces tragiques événements reposer en paix. Nous présentons nos condoléances à leurs proches, en Iran et au Myanmar.

Je passe maintenant au projet de décision. Nous tenons tout d'abord à exprimer nos sincères remerciements à l'Ambassadeur du Myanmar pour les efforts qu'il déploie inlassablement en vue de parvenir à instaurer un consensus. Nous saluons ces efforts, ainsi que le soin scrupuleux qu'il met à écouter toutes les délégations et à prendre connaissance de toutes les opinions. Nous saluons également l'approche rigoureuse qu'il a adoptée pour la gestion de son travail. Nous prenons acte des améliorations qui ont été apportées au texte précédent, s'agissant par exemple de la nécessité d'engager des consultations pour faire le point sur les progrès accomplis. Cette nouvelle approche permet aux délégations d'aborder les quatre points figurant au paragraphe 1 et d'examiner les avancées réalisées dans le cadre des débats sur les quatre points de l'ordre du jour.

Nous notons également que la situation des coordonnateurs, qui sont désignés en tant que collaborateurs du Président, est définie plus clairement. Selon nous, cette façon de procéder n'entre pas en conflit avec la décision pertinente, figurant si je ne m'abuse dans le document CD/2090, et j'estime de ce fait qu'elle offre un bon point d'ancrage pour aller de l'avant. Bien entendu, sachant que les coordonnateurs sont désignés en tant que collaborateurs du Président, nous pensons que le Président du groupe de travail se chargera personnellement de la présentation des rapports. De ce fait, le lien essentiel s'établira entre la Conférence et le Président et non entre la Conférence et les coordonnateurs. Ce point de détail est certes secondaire, mais je pense qu'il nécessite quelques éclaircissements et que le texte devrait être interprété dans ce sens.

Le point essentiel que je tiens à soulever concerne les points 1 et 2 de l'ordre du jour. La référence au point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », dont le thème général doit être le traité interdisant la production de matières fissiles, donne l'impression que le traité en question a pour finalité de prévenir la guerre nucléaire ; la question de savoir si ce traité, une fois adopté, s'appliquera aux stocks existants, n'est pas du tout élucidée. Nous pensons que le libellé actuel n'est pas adapté au fond du problème, sachant que la prévention de la guerre nucléaire ne saurait se faire à l'aide de ce seul traité. Ce point a été soulevé par nos collègues du Pakistan et de l'Égypte. Nous estimons que le libellé qui était couramment

utilisé précédemment, et qui préconisait de mettre l'accent sur un traité interdisant la production de matières fissiles, devrait être repris pour le point 1 – la cessation de la course aux armements nucléaires – et pour le point 2. S'agissant des points 1 et 2, nous devrions donc reprendre le libellé utilisé précédemment, qui préconisait de mettre l'accent sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour assurer le désarmement nucléaire.

Ma délégation est pleinement disposée, même à ce stade, à faire preuve de souplesse. Si un consensus devait s'établir au sein de cette assemblée sur l'adoption du texte sous sa forme actuelle, ma délégation y souscrirait également. Nous estimons toutefois nécessaire de clarifier ce point, tant pour ses aspects techniques que pour les futures occasions où il sera évoqué.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne.

Je vais répondre aux deux questions du Représentant de l'Égypte : tout d'abord, la mise en place de sous-groupes n'est plus d'actualité ; quant à la proposition, elle ne fera pas l'objet d'une décision officielle. Nous demanderons simplement à la plénière de l'adopter ou de l'approuver.

En ce qui concerne les questions posées par le Représentant du Pakistan, j'invite l'Ambassadeur du Myanmar à prendre la parole.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'avais combiné les deux points de l'ordre du jour dans ma première proposition, conformément à la formulation utilisée à deux occasions les années précédentes. Une délégation tenait toutefois à les dissocier, et je me suis efforcé de prendre en compte sa demande. J'ai cependant le sentiment aujourd'hui que la majorité des membres souhaitent revenir à la formulation initiale, ce qui est tout à fait possible. Comme je l'ai déjà dit, mon intention n'est pas de les séparer, mais de maintenir le libellé employé au cours des dernières années. Nous pouvons donc toujours rétablir le libellé initial, que j'ai soumis tout à l'heure à l'attention du Président. Il ne s'agissait donc pas de ma part d'un choix délibéré, mais d'un souci de tenir compte autant que faire se peut du point de vue de l'ensemble des membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Myanmar. Je voudrais maintenant demander à l'Ambassadeur Biontino son point de vue sur la proposition de certaines délégations.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous pouvons tout à fait donner satisfaction au Pakistan. Cela ne pose aucun problème.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Biontino. Je donne maintenant la parole à l'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à saluer votre travail et à vous remercier d'avoir exprimé votre sympathie aux victimes de l'odieuse attaque terroriste récemment perpétrée à Téhéran. Je tiens également à remercier les délégations qui ont exprimé leur sympathie et leurs condoléances dans le cadre de leurs interventions, ainsi que celles qui sont venues me voir en personne pour me faire part de leurs condoléances. Ces exécrationnelles attaques terroristes, qui se sont succédé cette année un peu partout dans le monde, montrent clairement que ce fléau ignore les frontières et qu'aucune société n'est à l'abri des révoltantes exactions de groupes terroristes comme Daesh. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur du Myanmar et saisir l'occasion qui m'est offerte de présenter les condoléances de mon gouvernement pour les victimes de l'accident d'avion survenu récemment.

Je voudrais en particulier vous remercier, Monsieur le Président, pour la consultation que nous avons eue avec vous et pour le calendrier que vous nous proposez. Il ressort clairement du paragraphe introductif que le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement a été en l'occurrence dûment appliqué. Cette délégation a indiqué précédemment que le paragraphe 6, en particulier, faisait référence au rôle que le Président est appelé à jouer dans ce cas. Je relève avec satisfaction que le paragraphe introductif indique que ce calendrier a été établi en consultation avec le Président et que vous l'avez

soumis à la plénière pour demander le consentement préalable éclairé des États membres ; nous considérons le Président comme le représentant des États membres.

En ce qui concerne la question soulevée, notamment, par notre collègue du Pakistan au sujet des points 1 et 2 de l'ordre du jour, ma délégation a déjà indiqué qu'il fallait tenir compte du fait que le désarmement nucléaire, enjeu prioritaire pour le Groupe des 21, était à l'origine de la création de la Conférence. Nous n'avons jusqu'à présent pas examiné la possibilité de combiner les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Nous avons insisté sur l'importance du désarmement nucléaire, non seulement pour l'Iran, mais aussi pour tous les membres du Groupe des 21. C'est ce qui ressort selon nous de la formulation « prévention de la guerre nucléaire, y compris toute les questions qui y sont liées ». Lisant attentivement le rapport de la Conférence du désarmement, en particulier la version qui est en ma possession, j'ai constaté qu'il y est systématiquement question de la prévention de la course aux armements, ainsi que de « toutes les questions qui y sont liées ». S'agissant de ces dernières, le débat consacré au traité interdisant la production de matières fissiles a porté essentiellement sur la thématique du rapport. Nous sommes d'avis, comme les autres délégations, que les « questions qui y sont liées » ne se limitent pas au traité en question ; selon nous, le débat pourrait en partie être expressément consacré à un traité interdisant la production de matières fissiles, comme les années précédentes, mais chaque délégation intervenant au titre de ce point de l'ordre du jour examinerait prioritairement le désarmement nucléaire ainsi que « toutes les questions qui y sont liées ». Cet aspect semble désormais relever du point 2 de l'ordre du jour, mais nous tenons à insister sur l'extrême importance du désarmement nucléaire, question qui, dans la mesure où elle constitue la raison d'être de la Conférence, mérite qu'on lui accorde la plus grande attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Iran et donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer les sincères condoléances de ma délégation aux victimes du récent attentat terroriste perpétré à Téhéran. Je tiens également à saisir cette occasion pour vous témoigner, ainsi qu'au Président du groupe de travail, ma profonde gratitude pour toutes les initiatives que vous avez prises pour permettre à la Conférence du désarmement d'aller de l'avant.

J'ai une question d'ordre technique très simple à vous poser, parce que je veux avoir une idée précise de l'objectif visé par le biais de ces réunions thématiques. Pourriez-vous fournir quelques éclaircissements quant à la finalité de ces réunions ? S'agit-il de proposer un projet de programme de travail, de formuler une recommandation sur la prochaine étape à suivre ou de rédiger un rapport récapitulatif sur la teneur des débats ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. À l'issue de ces réunions, le Président du groupe de travail établira un rapport qui sera utilisé aux fins de l'élaboration du programme de travail. C'est ce que nous nous proposons.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer nos condoléances à la délégation iranienne, suite à l'attentat terroriste qui vient d'être commis dans le pays.

Nous avons une demande concernant le calendrier des réunions proposé. Compte tenu du calendrier d'activités de l'Ambassadeur Ambrazevich, nous apprécierions vivement que l'examen des points de l'ordre du jour respectifs ait lieu les 11, 14 et 15 août.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus. Je donne maintenant la parole à l'Égypte.

M. Atta (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis navré de prendre la parole une seconde fois, mais je souhaiterais simplement revenir sur la question posée par notre collègue de la République populaire démocratique de Corée, parce que la réponse qui lui a été apportée n'est pas vraiment éclairante en ce qui me concerne. Nous devons répondre à cette question en examinant le libellé de la décision figurant dans le

document CD/2090. Je tiens simplement à rappeler à nos collègues ici présents que le rapport du Président sera adopté par la Conférence. Je suppose donc, me fondant sur le paragraphe 7 de la décision, que ce rapport va être examiné dans cette enceinte et négocié d'une manière ou d'une autre par les États membres afin que son adoption se fasse sur une base consensuelle. Je tenais simplement à clarifier ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte. Je vais vous donner lecture du paragraphe 7, libellé comme suit : « Le Président du groupe de travail devra soumettre, dès que possible, le rapport final du groupe au Président de la Conférence, pour examen et adoption par la Conférence conformément au Règlement intérieur de la Conférence. ».

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Cela ne semble pas être le cas. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement approuve la fusion des points 1 et 2 de l'ordre du jour, sur la base des précisions qui ont été apportées par l'Ambassadeur du Myanmar ? Je constate qu'aucune délégation ne s'y oppose.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande maintenant s'il y a accord sur le calendrier proposé, assorti des modifications proposées par le Bélarus.

Je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Sera-t-il également tenu compte des modifications que nous avons proposées, Monsieur le Président ?

Le Président (*parle en anglais*) : Bien entendu. Je vous remercie.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'autres demandes et qu'il y a accord sur la proposition et les modifications ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Lynn.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque la réunion du groupe de travail va avoir lieu dans un instant, serait-il possible de mettre préalablement le texte à jour afin que nous puissions disposer à l'issue de cette réunion d'un texte précis susceptible d'exclure tout malentendu ? Connaissant la grande efficacité des services du secrétariat, je suppose que cela devrait être possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur et souscris à sa demande. Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. Comme je l'ai indiqué, la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 13 juin, à 10 heures ; elle sera suivie d'une séance officieuse de la Conférence.

Le groupe de travail sur la voie à suivre va maintenant se réunir sous la présidence de l'Ambassadeur Lynn du Myanmar. Nous allons observer une petite pause pour permettre aux techniciens et aux préposés aux salles de conférence de préparer la salle du Conseil.

La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 50.